



ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Cinq ans après la signature du protocole du 8 mars 2013, dont les engagements sont loin d'avoir tous été mis en œuvre, une nouvelle négociation a été ouverte par le gouvernement.

Dans le cadre de cette négociation 2018, l'UNSA porte :

- **La revalorisation des métiers** et filières à prédominance féminine, et la prise en compte de leur pénibilité.
- **La qualité de vie au travail** et l'articulation vie professionnelle - vie personnelle, et le développement de moyens de garde des enfants.
- **Le conseil et l'accompagnement des agents** par la présence d'un « référent égalité » dans chaque collectivité, hôpital, établissement et service.
- **Le développement de formations** et de sensibilisations à l'égalité professionnelle.
- **La neutralisation des effets sur les carrières**, tant des congés liés à la grossesse et à la maternité que des congés parentaux.
- **La mise en œuvre de mesures contraignantes** pour les employeurs publics concernant la prévention et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et toutes les formes de harcèlement.

L'UNSA défend une fonction publique exemplaire en matière d'égalité professionnelle, où les agents publics, qu'ils soient femme ou homme, sont traités de la même manière.

